

Mesdames et messieurs,

L'équipe de Fontenay Demain a bien reçu votre interpellation le 27 février dernier et vous prie de trouver ci-dessous les éléments de réponses. Le sujet de la précarité sous toutes ses formes est un sujet de préoccupation majeure de l'action municipale, en première ligne souvent de situations personnelles et familiales difficiles.

A titre personnel, en tant que maire et médecin hospitalier Laurent Vastel est régulièrement confronté à ces problématiques qui doivent nous mobiliser tous, nous interpellant sur le lien social et les devoirs de la République envers les plus faibles et les plus démunis.

La philosophie de cette action doit pour nous répondre avant tout à un impératif de pragmatisme, tenant compte de l'unicité de chaque situation. Les grandes organisations peu flexibles, si elles flattent notre bonne conscience, sont souvent défailante dans l'urgence pratique de chacune des situations.

### **1) Dispositifs auprès des plus démunis**

Les moyens d'une petite ville sont nécessairement limités, mais nous nous sommes donnés comme règle de **toujours répondre aux situations de détresse** concernant nos habitants. Tandis que l'accueil de personnes via le 115 se fait en effet au niveau de la villa renaissance, dotée de 53 places d'accueil. La coopération avec cette structure a été renforcée et nous **donnons aujourd'hui systématiquement suite aux demandes de scolarisation des enfants** y résidant, ce qui n'était pas le cas en 2014, une prise en charge médicale en CMU étant proposée via le CMS et les services sociaux de la mairie étant régulièrement sollicités en cas de besoin.

Il est à noter que votre texte est sur ce point inexact, puisque 12 appartements de Toit et Joie ont en 2019 été contractualisés avec le 115 à Scarron, correspondant à 36 places supplémentaires potentielles sur 3 ans, et qu'un appartement susceptible d'accueillir 3 familles supplémentaires existe à Saint Prix depuis 2018.

A noter **qu'un foyer pour femmes seules en situation de détresse existe rue Ledru Rollin**, géré par les services de la ville de Paris, dans lequel nous sommes réservataires de deux places supplémentaires et que **l'association Coup de Pouce, Rue Boucicaut, est susceptible d'accueillir des enfants pour un hébergement d'urgence.**

La mise à l'abri fait partie de nos impératifs et depuis 6 ans, nous nous sommes efforcés de répondre à chaque situation de façon adaptée.

**Pas une famille n'a ainsi dormi dans la rue en dehors de deux cas :** un cas très précis faisant suite au refus des personnes concernées de la solution proposée par la ville (en été), et d'un cas hébergé par une conseillère municipale en dehors de toute procédure de suivi et qui a d'ailleurs retardé la prise en charge optimale de la personne et de son fils, finalement logée à l'hôtel, puis de façon temporaire dans une structure intermédiaire et aujourd'hui relogée dans un appartement.

Fort heureusement cette situation d'urgence reste rare dans notre ville, le nombre d'expulsions étant assez stable depuis de nombreuses années, hormis en 2017-2018 où il a été très faible puis faible, ce qui a donné une impression d'augmentation en 2019 ou il est revenu à son niveau de 2015.

**L'action de la ville vise d'abord à prévenir la survenue des expulsions. Nous avons d'ailleurs étendu dans ce but les commissions d'impayés locatifs avec les bailleurs (Haut de Seine Habitat depuis cette année par exemple), afin de prévenir les expulsions par un accompagnement social précoce des situations difficiles** pouvant aboutir, souvent au terme d'un très long processus, à l'expulsion. Dans l'exemple cité plus haut les premières injonctions pour non-paiement dataient de plus de 5 ans, pour un couple ayant un niveau de revenus significatif. Les capacités de la ville tendent donc vers les 100 places, ce qui, pour une ville de notre taille, correspond à un effort financier significatif.

L'éloignement de la prise en charge sociale, localisée en fonction de la domiciliation, reste un problème qui n'est pas de notre fait et qui nécessiterait une réforme du système, qui ne relève pas de notre compétence. Comme vous l'avez souligné, la domiciliation à Fontenay aux Roses a concerné un nombre significatif de personnes qui sont suivis par nos services.

La mise à l'abri d'urgence ne saurait résumer à elle seule l'action de la ville et c'est un accompagnement permettant de déboucher sur une solution pérenne que nous nous efforçons de mettre en place.

C'est l'objet de la **convention signée récemment avec Insertoît**, association susceptible de gérer la transition dans le cadre d'accords passés pour chaque appartement avec les bailleurs. La ville ayant par le passé démontré son inaptitude à gérer de façon optimale le dispositif de logements passerelles, ayant finalement abouti à l'occupation pérenne à titre gratuit des logements par des locataires ayant pourtant retrouvé une solvabilité suffisante, et bloquant le système.

Le plan Grand Froid, s'il a existé, n'a jamais justifié de la mise à disposition d'équipements significatifs pour un nombre élevé de personnes concernées. Faut-il rappeler que les expulsions ne sont pas possibles pendant la période de grand froid ce qui ne justifie pas le lien qui est fait dans votre texte entre la survenue d'expulsions et ce type de problème.

La mise à disposition de locaux sociaux vides supposerait de disposer de leur jouissance et leur existence, ce qui ne correspond pas aujourd'hui à la réalité, les logements vacants étant soit en attente de rénovation car insalubres ou dégradés, soit en attente de réaffectation. Comme vous le soulignez supra, les mutations au sein du parc social sont un problème préoccupant actuellement. La résultante des différentes mesures prises par l'état en matière de logement social ces dernières années : récupération du contingent de l'Etat par le préfet pour les publics prioritaires, vente des droits réservataires des bailleurs à des organismes tiers pour améliorer leurs marges de fonctionnement suite aux baisses de loyers imposées réduisant considérablement les possibilités de mutation à l'intérieur du parc.

Par ailleurs **l'absence d'office communal HLM, et la fragmentation du parc social de Fontenay aux Roses complexifie considérablement les démarches visant à instaurer des solutions innovantes pour faire face à des situations urgentes**. Il est d'ailleurs regrettable que la vente d'ICADE ait été réalisée par l'équipe municipale précédente à la découpe, alors même que la création d'un office local ou la vente globale à un office d'une ville voisine nous

aurait permis d'œuvrer avec beaucoup plus d'efficacité pour nos concitoyens placés aujourd'hui parfois dans des situations absurdes : personnes âgées seules et invalides vivant au quatrième étage sans ascenseur et confinées à domicile côtoyant parfois à quelques centaines de mètres des familles de 5 personnes vivant dans des T2

### **Concernant l'aide alimentaire**

Comme vous le savez les conditions de fonctionnement de l'aide alimentaire à la maison Boucicaut n'étaient plus satisfaisantes. Vétusté et humidité des locaux, nuisibles, répartition sur plusieurs étages des lieux de stockage et de délivrance.

L'installation dans les locaux de la crèche fleurie a permis de donner des conditions décentes à la réalisation de cette aide alimentaire. Comme évoqué régulièrement depuis deux ans cette installation est temporaire. **La préemption d'une maison avenue Lombard fait écho à cette préoccupation afin de créer une maison de solidarité disposant de locaux adaptés pour la distribution de l'aide alimentaire et des missions satellites de cette activité permettant une détection et un accompagnement de situations de détresses non signalées.**

Comme vous le savez l'attribution de subventions aux associations sociales est une situation juridique délicate, aboutissant à la gestion d'argent public par des structures associatives, elle ne peut être considéré comme devant être proportionnelle à l'activité sauf à constituer un délit de gestion de fait non autorisée pour les collectivités locales. Toutefois, nous sommes conscients de cette situation et nous augmenterons les aides aux associations caritatives. Le mandat précédent a été confronté à une baisse des ressources communales sans précédent dans l'histoire de la 5<sup>ème</sup> république du fait de la baisse des dotations de l'Etat, et le maintien du niveau de subvention aux associations est en soi un effort très significatif qui a été réalisé, illustrant notre volonté politique d'œuvrer avec vous pour le bien des plus fragiles. L'amélioration progressive de nos finances communales nous donnera dans les années qui viennent des marges de manœuvres plus importantes autorisant aussi l'amélioration des subventions aux associations.

**L'association GAFIB joue un rôle majeur dans le quartier des paradis et au-delà. Sa relocalisation dans le nouveau quartier des Paradis est prévue avec le bailleur Haut de seine Habitat.**

Plus largement, l'accès à une alimentation saine pour tous passe par une politique municipale cohérente à tous les niveaux. **Le maintien depuis 6 ans et pour les années à venir de tarifs de cantines les plus bas du 92 en est un élément essentiel pour les enfants** issus de familles fragiles. Disposer d'un repas sain et équilibré par jour constitue une garantie minimale de développement harmonieux. **La remise en place des collations par l'éducation nationale en maternelle complétera partiellement cet objectif.**

La création d'une cuisine centrale intercommunale contribuera aussi, pour tous les petits Fontenaisiens à l'accès à une alimentation de qualité et 100 % Bio dès 2023. Cette qualité concerne aussi le portage des repas pour les personnes isolées et âgées et certaines maisons de retraite.

## Autres Aides aux plus démunis

**L'aide aux démarches administratives et la lutte contre l'illectronisme** constituent des priorités de notre programme. Le maintien et le développement des prestations **d'écrivain public** vont dans ce sens, municipales comme associatives et seront soutenues par la ville.

**Les dispositifs d'aide au BAFA et au permis de conduire proposés aux jeunes de la ville** contribuent à permettre une insertion sociale pour les Fontenaisiens en recherche d'emploi. **Le renforcement des effectifs de la maison de quartier**, en cours, va aussi dans ce sens de prévention nécessaire aujourd'hui.

**La suppression de la PMI n'est pas à l'ordre du jour et le contrat signé récemment avec le département nous garantit des prestations effectives dans les locaux actuels** de la PMI identiques à ce qu'ils étaient censés être précédemment, parfois moindres dans la réalité, en garantissant le nombre d'heures effectives de médecin pédiatre notamment. Ce contrat permet des accueils à la maison de quartier et au CCAS pour l'aide sociale, garants de proximité accrue, ainsi qu'un renforcement des moyens sur le site référent de Bagneux sans rendez-vous.

Nous renforçons et réorganisons notre service logement pour permettre un classement systématique des Fontenaisiens en DALO pour leur demande de logement lorsque leur situation le justifie. **La problématique de l'accès aux droits est plus largement une thématique centrale de notre programme social pour 2020-2026.**

La baisse du nombre d'attributions d'aides financières d'urgence est en effet en contradiction au moins apparente avec l'accroissement de la pauvreté dans notre ville. Les causes de cet appauvrissement sont incomplètement expliquées. Le remplacement progressif des locataires jadis titulaires d'un bail privé du parc ICADE par des locataires sociaux plus fragiles en est une explication au moins partielle au fil de leur remplacement progressif par des publics prioritaires dans le parc préfectoral. Les mêmes agents communaux, ayant la même disponibilité et compétence travaillent aujourd'hui au CCAS. La raréfaction des assistantes sociales de l'EDAS, liée à la difficulté de recrutement aiguë actuelle, particulièrement sur Bagneux, sans doute une autre également. La question est celle d'une substitution à l'état et au département dans ses missions, dans un contexte financier difficile. C'est l'objet de la contractualisation en cours avec le département sur une prestation effective pour tous les Fontenaisiens. Nous suivrons et évaluerons cette nouvelle organisation dans les mois qui viennent, et au besoin nous renforcerons notre effectif par l'embauche d'une assistante sociale.

D'une manière plus générale nous sommes confrontés à la rareté des données pour éclairer les décisions de l'exécutif municipal. **L'analyse des besoins sociaux, réalisée pour la première fois à Fontenay aux Roses par notre équipe, devra à nouveau être réalisée en début de mandat avec l'ensemble des partenaires associatifs.**

**La création d'un observatoire social et communal** nous permettra de générer les études correspondantes. Cette structure para municipale pourra être saisie de commandes concernant les données sociales qui nous manquent parfois, elle associera l'opposition sous la présidence d'une personnalité locale. C'est un projet qui devra rapidement être mis en place.

## 2) Le logement social

Le logement social à Fontenay-aux-Roses s'inscrit dans la problématique plus large du parcours résidentiel de notre ville, fortement hétérogène de par son histoire.

Un taux de 43% qui descendra peu dans l'habitat local dans les années à venir sauf à construire un très grand nombre de logements nouveaux ce qui n'est pas l'objectif de notre PLU.

Un taux de 25 % global qui masque une grande hétérogénéité liée à deux événements : la vente ICADE qui a amené un très grand nombre d'immeubles vétustes à être conventionné en PLS alors même que leur état ne le justifie pas et pour lesquels on note un très grand nombre de refus d'attributions, et souvent un déclassement pour attribution. Les Blagis, jadis conventionnés en PLUS et qui sont aujourd'hui loués à des tarifs PLAI du fait du manque d'attractivité du quartier, constituant une concentration de fragilité qui devrait s'atténuer avec la rénovation du quartier.

A noter la faiblesse du parc locatif privé dans notre ville, lié à l'absence durable de constructions d'accession à la propriété pendant les 20 ans du maire précédent, et la quasi absence de logements locatifs « intermédiaires » du fait encore de la vente des 1500 logements ICADE.

Les solutions sont donc de plusieurs ordres. **Dans tous les projets immobiliers en cours nous avons négocié la vente en bloc de 30% des logements à des bailleurs institutionnels pratiquant des loyers intermédiaires** (caisse des dépôts par exemple à la cavée).

**La rénovation des Blagis restaurera une proportion des différents types de location sociale conforme aux standards habituels : 25 % PLAI, 50% PLUS et 25% PLS, dans ce quartier.**

Les rénovations à venir dans de nombreuses résidences vétustes actuellement intégralement PLS (ICADE) devrait permettre en lien avec la DRIHL la conversion d'une partie d'entre eux en PLUS et PLAI.

Concernant la **typologie des appartements** : La construction des Potiers prévoit par exemple une plus forte proportion de T1 à T3, principale demande pour le relogement du quartier des Paradis. Ce qui sera le cas pour toute nouvelle construction sociale.

Nous souhaitons **renforcer les opérations d'accession sociale à la propriété**, comme à Scarron avec Toit et Joie ou de nombreux Fontenaisiens issus du social ont acquis dans l'immeuble, qui libéreront donc leur appartement social de résidence actuelle.

Concernant les objectifs de **logements des DALO**, nous respectons les objectifs qui sont fixés par l'Etat, notre projet étant de faire bénéficier plus de Fontenaisiens de leurs droits acquis à ce titre.

**La lutte contre l'habitat insalubre sera une priorité du mandat à venir**

Particulièrement concernée du fait de la vétusté de ses logements sociaux et d'une partie du parc privé, **notre ville doit se doter des moyens et de procédures nouvelles.**

La rénovation en cours des Blagis, la réhabilitation à venir de la résidence Saint Prix sont des éléments de priorité de notre action.

La loi nous permet désormais d'être plus impératif dans le contrôle de l'habitat insalubre dans le cadre d'une compétence désormais territoriale. Notre politique s'appuiera sur deux éléments : l'aide à la constitution de dossiers d'insalubrité par les occupants, renforçant ainsi leurs droits. Ils peuvent désormais saisir l'ARS et le préfet directement, et la mise en place d'arrêtés d'insalubrité pour certains logements, possible après un constat réalisé par un agent de la ville formé et assermenté, dont le recrutement est actuellement en cours, et que nous embaucherons pour cette mission.

### **3) Rénovation des Quartiers**

**La rénovation des Blagis** est une opération de rénovation et de réaménagement urbaine qui entre dans sa phase opérationnelle. C'est un projet qui a été co-construit avec les habitants et qui est suivi en toute transparence par des réunions régulières et un conseil de quartier, qui permet de gérer le quotidien tout en suivant les étapes du projet.

**Tous les habitants qui le souhaitent seront relogés sur le site, au même tarif au m2, et leur déménagement financé par Haut de seine habitat.** Les relogements de la première phase ont montré la satisfaction des premiers relogés.

Le quartier, actuelle résidence privée (propriété de Haut de seine Habitat), sera municipalisé, notamment sa voirie, et les dispositifs de sécurité pourront s'appliquer comme dans les autres quartiers de la ville. Désenclavé, le repositionnement de la salle de prière sur l'avenue Jean Moulin dans des locaux adaptés sera source d'apaisement, et tous les équipements sportifs seront reconstruits, avec l'ajout d'un mur d'escalade. **Le nombre de logements sociaux ne changera pas**, mais le conventionnement des nouveaux bâtiments respectera pour les nouveaux arrivants les proportions habituelles du parc social : 25% de PLAI, 50% de PLUS et 25% de PLS.

**La maison de quartier dont les moyens humains sont actuellement renforcés par trois recrutements**, ne sera pas déplacée comme cela avait été envisagé dans la conception du projet par les urbanistes, mais rénovée, elle constitue un point de repère important dans ce quartier qui en a besoin, l'école Française des femmes restera également à Fontenay aux Roses pour y poursuivre le remarquable travail réalisé auprès des femmes de près de 70 nationalités.

Nous tenons à redire également que l'une de nos priorités sera **l'accès aux droits de nos concitoyens, et dans ce cadre la protection des violences faites aux femmes avec une réactivité accrue des services municipaux concernés, en partenariat avec les acteurs de terrain, et la poursuite d'un politique d'inclusion ambitieuse pour nos concitoyens en situation de handicap.**

Nous souhaitons que les associations caritatives qui œuvrent dans le social soient plus proches de l'action municipale dans les années à venir. Elles seront étroitement associées au projet de la maison de la solidarité et nous souhaitons que des points de rencontre réguliers soient organisés, afin de confronter l'analyse des problèmes en cours entre les services de la mairie, les élus, et les acteurs associatifs qui font un travail de proximité et de contact irremplaçable.

Nous formons le vœu d'une collaboration efficace dans les années qui viennent pour atténuer les souffrances des Fontenaisiens placés dans des situations indignes de notre pays, c'est l'honneur de la République et de notre ville, nous savons que Laurent Vastel y sera particulièrement attentif.

Bien à vous

L'Equipe de Fontenay-aux-Roses